

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En exécution des dispositions légales et réglementaires, nous vous soumettons notre rapport à l'appui de la gestion et des comptes 2007.

Alors que le budget de fonctionnement prévoyait un excédent de recettes de CHF 321'941.00, l'exercice 2007 se termine avec un bénéfice de CHF 2'254'410.19.

Il faut toutefois mentionner que ce résultat tient compte des trois éléments principaux suivants relevant d'amortissements complémentaires, d'attributions à réserves et de subventions :

Amortissements complémentaires

Tout d'abord, le Conseil communal a procédé à des amortissements supplémentaires touchant directement le résultat des comptes pour un montant total de CHF 2'205'260.46 qui relève des chapitres

du patrimoine financier:

- 01.123 immeubles, domaines, terrains yc travaux d'immeubles pour CHF 357'747.80 et du patrimoine administratif
- 01.141 ouvrages génie civil travaux terminés et en cours pour CHF 14'900.05
- 01.143 ouvrages de terrains bâtis et travaux en cours pour CHF 567'308.07
- 01.146 mobilier, matériel, machines, véhicules pour CHF 574'638.60
- 01.153 prêts et participations permanentes propres établissements CHF 265'246.00
- 01.179 non-valeurs pour CHF 425'419.94.

Il a également amorti de manière supplémentaire l'étude d'implantation du BO-COSC pour CHF 20'200.-, montant qui vient directement en déduction de l'attribution à la réserve du BO-COSC. Ainsi le montant des amortissements complémentaires du patrimoine administratif est de CHF 1'867'712.66

L'ensemble de ces amortissements complémentaires entraîne un allègement des charges de CHF 197'950.00 pour les comptes 2008.

Toujours au chapitre des amortissements, il a décidé d'amortir et de supprimer le compte courant de la Fondation des Moulins compte tenu de la bonne maîtrise des charges de cette fondation depuis 2003. Ce compte courant, qui se monte à CHF 326'404.35 au 31 décembre, remonte en effet à la gestion antérieure et à l'évidence ne pourra jamais être remboursé. Sa suppression signifie que la Fondation ne dépendra plus de la commune pour ses liquidités et devra gérer comme ces dernières années son budget en pouvant compter sur le maintien de la subvention communale.

Autre amortissement: depuis de très nombreuses années, la société immobilière Avenir SA qui dispose d'un capital actions de CHF 50'000.00 dont CHF 45'000.00 sont en mains du Conseil général et CHF 5'000.00 appartiennent au Conseil communal bouclé avec des comptes déficitaires couverts par une subvention communale qui vient aggraver année après année le compte courant de cette société. S'agissant d'une SA cette société relève du droit privé au plan juridique. Depuis plusieurs années, l'organe de contrôle met en garde l'Autorité communale sur la situation du bilan de la SA et plus particulièrement en rapport avec l'article 725 CO (perte de capital et surendettement). Dans ces conditions, le Conseil communal a choisi la solution la plus favorable pour la Commune avec dans un premier temps l'abandon d'une partie de la créance de la Commune du Locle à hauteur de CHF 1'093'265.75 qui permet en contrepartie un amortissement extraordinaire de l'immeuble Midi 14 à hauteur de sa valeur cadastrale qui équivaut à la valeur vénale. Cette opération a l'approbation du Service cantonal des contributions avec obligation, dans le cas où la Commune du Locle achète les biens immobiliers à la société que le prix du transfert s'établisse à la valeur vénale qui correspond à la valeur comptable de l'immeuble après amortissement. Dans un deuxième temps, dissolution de la SA avec intégration des actifs immobiliers au patrimoine financier de la Commune par compensation avec le compte courant. Cette intégration au patrimoine communal permet une amélioration sensible des comptes d'exploitation par

diminution des intérêts passifs qui étaient calculés sur la dette de la SA. Un rapport du Conseil communal sera présenté au Conseil général dans le courant de 2008 pour ce transfert immobilier qui devra encore être soumis à la sanction du Conseil d'Etat. Une provision pour les lods de ce transfert d'un montant de CHF 75'000.00 a été également constituée.

Attributions à réserves

En plus de ces amortissements, le Conseil communal a encore décidé de porter à la réserve pour fonction pénibles un montant de CHF 420'000.00 correspondant à quatre années supplémentaires compte tenu des projections de fluctuations de cette réserve qui montrent un manco dans une douzaine d'années.

Subvention

Enfin, une subvention extraordinaire de CHF 50'810.00 est versée à la société du télésiège pour lui permettre d'amortir ses installations ainsi que la dameuse qui a été acquise récemment.

Ainsi, avant ces écritures de bouclage, l'excédent de recettes est de CHF 6'425'150.75, soit 9.04% des recettes.

Pour fixer son choix des amortissements complémentaires dans les comptes 2006, le Conseil communal avait essentiellement pris en compte des postes figurant au chapitre des non-valeurs ainsi que des investissements en mobilier, machines et véhicules. Pour 2007, il a procédé au même choix en ajoutant la mise à CHF 1.00 au bilan de ses participations à diverses sociétés. Il a aussi saisi l'opportunité du bon résultat brut pour assainir le bilan en amortissant des positions dont il savait qu'elles ne seraient jamais remboursées.

Le Conseil communal est bien évidemment satisfait de cette nette amélioration, non seulement par rapport au budget qui prévoyait un excédent de recettes de CHF 321'941.00 mais aussi par rapport à l'exercice 2006 qui bouclait par un excédent de recettes de CHF 3'004'078.21 avant écritures de bouclage.

Comme en 2006, cette évolution favorable provient d'une part de la bonne maîtrise des dépenses tant au plan des charges de personnel que des biens services et marchandises et d'autre part, et surtout une fois de plus, de la forte augmentation des recettes des personnes morales.

On relèvera encore que les charges d'aide sociale réparties par le Canton connaissent une progression puisqu'elles augmentent de CHF 223'100.- en chiffre rond, soit 9.8%, par rapport aux comptes 2006 alors que l'accroissement avait été de 6.8 % entre les comptes 2005 et 2006. Elles sont supérieures de CHF 81'596.86 par rapport au budget 2007.

Au chapitre des recettes, pour les personnes morales, l'augmentation globale, y compris les taxations tardives est de CHF 2'972'450.85 par rapport au budget prudent de 2007 et de CHF 2'065'597.40 par rapport aux comptes 2006. Cette situation est particulièrement appréciée par le Conseil communal, d'une part dans la mesure où elle apporte une amélioration au résultat des comptes de la Ville mais aussi parce qu'elle traduit la bonne marche de nos entreprises, ce qui ne peut que nous réjouir en particulier au plan de l'emploi. En ce qui concerne les personnes physiques, les recettes augmentent par rapport à l'année précédente. En effet, l'augmentation globale, y compris les taxations tardives est de CHF 837'877.94 par rapport aux comptes 2006 et de CHF 716'418.74 par rapport au budget toujours prudent de 2007.

Au chapitre de la perception de l'impôt des personnes physiques toujours, le montant des intérêts moratoires se stabilise passant de CHF 267'118.19 en 2006 à 256'210.51 en 2007.

On relèvera aussi que la part de la Ville du Locle à la péréquation financière intercommunale poursuit son évolution à la baisse, en diminuant de CHF 574'310.- par rapport aux comptes 2006.

Enfin, la bonne marche du COSC se poursuit, avec un produit des observations qui atteint le montant de CHF 2'856'239.35 contre CHF 2'369'137.65 en 2006 soit une augmentation de 20% . Pour rappel, l'augmentation avait été de 13.51% en 2006.

Les investissements bruts pour 2007 se montent à CHF 13'412'427.24 et les investissements nets à CHF 12'881'850.84. La majeure partie des recettes qui forment la différence proviennent d'une part de la participation des propriétaires concernés par la construction du réservoir du Voisinage et d'autre part de la participation de la fondation de l'hôpital pour la transformation des chambres mortuaires.

La capacité d'autofinancement, correspondant au résultat de l'exercice auquel s'ajoutent les amortissements ordinaires et supplémentaires du patrimoine administratif, se monte à CHF 7'978'939.46. Elle poursuit son augmentation puisqu'elle était de CHF 6'647'805.98 en 2006 et de CHF 4'323'879.24 en 2005.

La dette communale à moyen et long terme se monte au 31 décembre 2007 à CHF 130'738'122.80, à laquelle s'ajoute une dette de CHF 5'037'280.- à la ville de La Chaux-de-Fonds pour l'achat d'actions SIM SA dans le cadre de la création de VITEOS SA. Sans cette dernière, cela représente une diminution de CHF 4'535'421.- par rapport à l'année précédente. Il faut ajouter à ce montant la disparition de la dette à court terme de 1 mio de francs qui figurait au bilan au 31 décembre 2006. Comme en 2006, SIM SA a remboursé CHF 2'000'000.00 à la Ville du Locle.

Enfin, la fortune passe de CHF 12'148'183.54 au 31 décembre 2006 à CHF 21'644'789.73 au 31 décembre 2007, soit une augmentation de CHF 9'496'606.19. Cette forte augmentation provient pour une grande partie de la vente de nos actions du groupe E à VITEOS SA.

Le Conseil communal relève une fois de plus avec satisfaction la poursuite de l'évolution réjouissante de l'économie et de l'emploi au Locle. Il reste toutefois préoccupé par la dichotomie persistante entre l'évolution de l'emploi et de la démographie de notre ville même si une légère augmentation du nombre d'habitants s'est manifestée en 2007. C'est la raison pour laquelle il n'entend pas relâcher ses efforts pour favoriser l'installation de nouveaux habitants dans notre ville et inciter les autochtones à y demeurer en améliorant encore l'attractivité de notre ville.

Il ne souhaite pas terminer ce rapport sans remercier l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi que les contribuables pour les efforts consentis en faveur de la collectivité et adresser ses sentiments de gratitude aux collaboratrices et collaborateurs des services communaux pour leur engagement et leur disponibilité.